

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	14

Séance du 10 octobre 2025

Date de la convocation
06 octobre 2025

Date de la séance
10 octobre 2025

N°2025_10_07

Création d'un terrain de loisirs multigénérationnel : Approbation de l'Avant-Projet Définitif et dépôt du Permis d'Aménager
--

Le dix octobre deux mille vingt-cinq à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Catherine MALAISÉ.

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Brigitte GODART, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Justine MARCY-CHINCHILLA, Jean-Noël GODIN

Absents ayant donné procuration : Jocelyne LARUE représentée par Claude LÉVÊQUE, Chantal WAGNER représentée par Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN représenté par Jean-Noël GODIN, Audrey POTAUFEUX représentée par Frédéric LEFEVRE

Absents excusés :

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Brigitte GODART

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

VU l'avis favorable du conseil municipal du 18 juillet 2024 de nommer un maître d'œuvre pour l'étude de l'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

VU la délibération n° 2024-10-06 du 18 octobre 2024, confiant les études d'Avant-Projet à l'entreprise VRD PARTENAIRE,

VU la délibération n° 2025-06-05 du 5 juin 2025, approuvant l'esquisse du projet d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

VU la délibération n° 2025-07-02 du 18 juillet 2025, relative à l'approbation de l'Avant-Projet Sommaire et autorisant l'engagement de la phase opérationnelle du projet d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75,

CONSIDÉRANT le dossier d'Avant-Projet Définitif (AVP) relatif à ce projet, présenté par l'entreprise VRD PARTENAIRE, maîtrise d'œuvre, comprenant le plan et l'estimation des travaux,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission « Aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 », du 3 octobre 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 10 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions,

DÉCIDE d'accepter le dossier d'Avant-Projet Définitif (AVP) présenté par le bureau d'études VRD PARTENAIRE avec un montant estimatif des travaux de 324 780,00 € et de réaliser les travaux d'aménagement de la parcelle cadastrale n° ZB 75 pour la création d'un terrain de loisirs multigénérationnel.

AUTORISE le Maire :

- à établir et déposer les autorisations administratives nécessaires, dont le dépôt du Permis d'Aménager ;
- à lancer les procédures réglementaires nécessaires concernant la consultation des entreprises et des prestataires de services nécessaires à l'opération ;
- à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Maire,
Catherine MALAISE

C. Malaisé



Date de transmission de l'acte: 17/10/2025
Date de réception de l'AR: 17/10/2025

051-215104159-2025_10_07-DE
A G E D I